



## Contrat de travail : Promotion interne

Par **Mariedoz**, le **06/03/2014** à **11:12**

Bonjour, rnrnJe souhaite vos avis éclairés sur ma situation. Je ne suis pas très au fait du droit du travail.rnrnJ'ai été promue en octobre dernier à un poste de manager et je souhaite savoir si il y a des impacts au niveau de mon contrat de travail. rnrnJ'ai été augmentée, je suis passée cadre et j'occupe un poste de manager d'une équipe de 6 personnes. rnrnMes patrons sont en litige avec l'ancienne responsable qui n'a pas accepté ce changement qui pense avoir été rétrogradée. rnrnAucun avenant à mon contrat n'a été fait, justifiant de ce nouveau poste, pouvez-vous me dire si cela est normal ? rnrnmerci d'avance

Par **DSO**, le **06/03/2014** à **16:20**

Bonjour Marie,rnrnNormalement, vous auriez dû avoir un avenant au contrat de travail pour éviter tout problème éventuel ultérieur, mais je pense que vous pourriez en cas de litige justifier sans difficulté le poste que vous occupez actuellement, puisque vous changez de statut avec modification du salaire. rnrnCordialement,rnDSO

Par **Mariedoz**, le **06/03/2014** à **16:24**

Bonjour et merci pour votre réponse rapide !rnbien à vousrnrnMarie